



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Lutte contre le gaspillage alimentaire au niveau des industriels

Question écrite n° 18011

Texte de la question

M. Karl Olive attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les normes imposées par les industriels aux producteurs de fruits et légumes, notamment sur le calibrage, les égratignures ou cicatrices, qui sont souvent bien supérieures à celles imposées par l'Union européenne. En effet, ces exigences supplémentaires peuvent peser lourdement sur les producteurs et entraîner une forte augmentation du gaspillage alimentaire. Cette situation est d'autant plus injustifiée que les normes imposées par l'Union européenne, telles que le règlement (UE) n° 1308/2013 ou le règlement d'exécution (UE) n° 543/2011, suffisent pour assurer la sécurité alimentaire. Face à cette situation, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de mettre en place pour réduire ces normes superfétatoires imposées par les acteurs privés en sus de celles établies par l'Union européenne, afin de protéger les producteurs français et de diminuer le gaspillage alimentaire.

Données clés

Auteur : [M. Karl Olive](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18011

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4140

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)